Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 029-212900138-20260413-DELIB2026_039-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT CHATEAULIN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOTMEUR

NOMBRE DE MEMBRES
Présents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 11

DATE DE LA CONVOCATION
06 avril 2026

2026 – 039 : Fixation du nombre des membres au CCAS et désignation des représentants

l'an deux mille vingt six
le treize avril
à dix- neuf heures,
Le Conseil Municipal de Botmeur, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Eric PRIGENT, Maire.
Présents : Loeiza BEAUVIR, Sylvie BRABAN, Didier DANJOU, Nicolas FER, Gildas GOLIAS, Alain KEROUANTON, Catherine LAMIDON, Anne-Isabelle LE BORGNE, Pierre-Louis LESEUL, Eric PRIGENT, Hélène WAHIS.
Absents excusés: Néant

Secrétaire de séance : Alain KEROUANTON

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à 10 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.
Une fois ce nombre fixé l'appel à candidature est lancé.

Anne-Isabelle LE BORGNE, Didier DANJOU, Pierre-Louis LESEUL, Sylvie BRABAN et Loeiza BEAUVIR se déclarent candidats

A l'unanimité des votants, Anne-Isabelle LE BORGNE, Didier DANJOU, Pierre-Louis LESEUL, Sylvie BRABAN et Loeiza BEAUVIR sont élus et ils ont déclarés accepter d'exercer cette fonction.

Le Maire
Eric PRIGENT

Le secrétaire de séance
Alain KEROUANTON